

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

-----  
(Haute-Vienne)  
-----

## Délibération

L'an deux mil quinze, le 8 janvier à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

**Nombre de délégués en exercice : 17**

**Date de convocation du Bureau : 30 décembre 2014**

**Présents ayant droit de vote** : FAYE Jean-Pierre, BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PERIGAUD Chantal, PLAZANET Mélanie, PERDUCAT Daniel, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire.

**Excusé**: CAMBOU Stéphane.

**Présent sans droit de vote** : CANON Jean Louis.

**Absent** : GARDELLE Bruno.

**Secrétaire de séance** : LENOBLE Monique.

-----  
**N° 2-2015 : Diagnostic général accessibilité handicapés sur les ouvrages des bâtiments de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière**

Pour mémoire, Monsieur le Président, rappelle aux membres du Bureau Communautaire que conformément à la loi Handicap, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les bâtiments neufs comme existants recevant du public, devront, à compter de 2015, être accessibles aux handicapés avec une prise en compte de tous types de handicaps, moteurs et cognitifs.

Monsieur le Président a demandé à l'entreprise APAVE SUD EUROPE SAS d'établir une proposition chiffrée pour la réalisation d'un diagnostic général handicapés sur les ouvrages des bâtiments de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau Communautaire le montant de l'étude :

<b>BATIMENTS PUBLICS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CLASSES ERP</b>	<b>MONTANT</b>
Bibliothèques	350,00 €
Déchetterie	150,00 €
Ecole de musique	350,00 €
Halle des sports	500,00 €
Maison de santé	350,00 €
Piscine	500,00 €
<b>COUT TOTAL HT DE L'ETUDE</b>	<b>2 200,00 €</b>
<b>COUT TOTAL TTC DE L'ETUDE</b>	<b>2 640,00 €</b>

Monsieur le Président précise que le bâtiment de la Pépinière d'entreprises n'est pas classé comme étant un Etablissement Recevant du Public (ERP). Toutefois, il demande aux membres du Bureau Communautaire de l'autoriser à le rajouter dans le diagnostic. La somme prévisionnelle maximale serait de 500,00 € HT, soit un total général prévisionnel maximal de 2 700,00 € HT, soit 3 240,00 € TTC.

**Les membres du Bureau Communautaire décident, à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à valider l'offre de prix ci-dessus proposée par la société APAVE SUD EUROPE SAS ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à rajouter le bâtiment de la Pépinière d'entreprises dans l'étude de diagnostic général handicapés ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer toutes les pièces contractuelles du marché.**

Pour copie conforme  
Le 12 janvier 2015

Le Président,  
Jean Pierre FAYE